REPARTITION DES SIEGES SELON LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AVEC F

INSCRITS	61	
ABSTENTIONS	6	
VOTANTS	55	90,16%
BLANCS OU NULS	1	1,82%
SUFFRAGES EXPRIMES (SE)	54	
SIEGES A POURVOIR (SP)	2	
QUOTIENT ELECTORAL (QE)	27,00	

Calcul du quotient électoral. Le quotient électoral (QE) est égal à la division du nombre total des suffrages

Première répartition des sièges. Chaque liste a droit à autant de sièges que la partie entière du rapport du

Deuxième répartition des sièges. Pour chaque siège restant à attribuer, on calcule la moyenne de chaque liste en divisant le nombre de voix qu'elle a obtenu par La liste qui a la plus forte moyenne se voit alors attribuer le siège du tour considéré.

	1ère répartition des sièges				2ème répartition des sièges	
					Nb de siège(s) restant à pourvoir :	2
	Nombre de voix	%	Voix / QE	Sièges obtenus au quotient	Sièges obtenus à la + forte moyenne	Sièges obtenus
FO-DGFiP	20	37,0%	0,74	0	1	1
CFDT Finances Publiques	8	14,8%	0,30	0	0	0
CGT Finances Publiques	5	9,3%	0,19	0	0	0
Solidaires Finances Publiques	21	38,9%	0,78	0	1	1
		0,0%	0,00	0	0	0
		0,0%	0,00	0	0	0
		0,0%	0,00	0	0	0
		0,0%	0,00	0	0	0
		0,0%	0,00	0	0	0
	OK...		Total :	0	2	2

	1	1ème siège	2	2ème siège	0	0ème siège
FO-DGFiP	20	0	20	1	-	0
CFDT Finances Publiques	8	0	8	0	-	0
CGT Finances Publiques	5	0	5	0	-	0
Solidaires Finances Publiques	21	1	11	0	-	0
0	-	0	-	0	-	0
0	-	0	-	0	-	0
0	-	0	-	0	-	0
0	-	0	-	0	-	0
0	-	0	-	0	-	0
		1		1		0